
Une restauration en désespoir de cause

Généré par wallabag with tcpdf

Merci d'ouvrir [un ticket](#) si vous rencontrez des soucis d'affichage avec ce document sur votre support.

Une restauration en désespoir de cause

Depuis plusieurs années, élus et préfet de Lozère s'opposent au parc national des Cévennes autour de la restauration d'une ferme historique.

Montpellier correspondance

C'est un tas de ruines que se disputent l'Etat et le parc national des Cévennes, c'est-à-dire... l'Etat. Avec, au milieu, des propriétaires parisiens qui veulent les restaurer et des Cévenols partagés entre deux craintes : la transformation de leur territoire en «parc à résidences secondaires pour Européens argentés» et la disparition pure et simple de leur patrimoine architectural et historique. Sur le causse Méjean en Lozère, à 1 200 mètres d'altitude, à l'abri d'une colline et au pied d'une source intarissable, la ferme abandonnée de Fretma est devenue tout à la fois le terrain d'une guérilla judiciaire, un enjeu d'aménagement du territoire et une querelle de pouvoirs.

Au départ, c'est une histoire simple. Sylvie Coisne et Luc Barré, héritiers de Fretma et des 1 550 hectares de terres qui l'entourent, rêvent d'une maison de famille où réunir leurs six enfants et leurs petits-enfants. Pour réhabiliter les onze bâtiments de la ferme abandonnée, pillée de ses arcs de pierre et de ses lauzes, il faut beaucoup d'argent. Ils en ont. «Le mas froid» étant situé en zone centrale du parc national des Cévennes, il faut aussi le feu vert de cette institution créée en 1970, et véritable aménageur du causse où vivent 600 habitants. C'est là que les choses commencent à se gâter.

Arracher la forêt. En 1996, Sylvie Coisne et Luc Barré exposent leur projet aux dirigeants du parc. Et ajoutent qu'ils envisagent aussi de faire de Fretma un «lieu de repos pour les chercheurs, les artistes, les écrivains». En 1998, arrive un nouveau directeur, Gérard Moulinas. Comme ses prédécesseurs, il se bat contre la forêt qui défigure le causse et bouleverse son écosystème. Il propose aux propriétaires un deal : arrachez quelques centaines d'hectares de pins noirs, prévoyez l'installation d'un éleveur, et vous aurez votre permis de construire. Henri Coisne, le père de Sylvie, qui a racheté le domaine au début des années 60, ne comprend pas. Pour répondre à l'exode rural massif, l'Etat a lui-même favorisé à coups de subventions la plantation de forêts et, quarante ans plus tard, alors même que celles-ci arrivent à peine à maturité, on lui demande de les couper. Pour lui, c'est niet. Du coup, pour le parc aussi. Têtus, Sylvie Coisne et Luc Barré déposent en 2000 une demande de permis de construire en préfecture. Celui-ci est retoqué. La réhabilitation de Fretma est assimilée à une construction neuve et tombe donc sous le coup de la loi «montagne», laquelle, pour éviter le mitage, précise que les constructions nouvelles qui n'ont pas une vocation agricole ne sont autorisées qu'en continuité des bourgs et hameaux. Or le hameau le plus proche est à plus de 2 kilomètres.

Mais, sensible au projet de ces mécènes, le préfet de Lozère, Jean-Louis Fargeas, leur ouvre une porte. Présentée autrement, la restauration de Fretma pourrait s'inscrire dans la procédure «chalet d'alpage». Celle-ci vise la protection et la mise en valeur du patrimoine montagnard. Dans une note, la direction départementale de l'Equipement (DDE) de Lozère souligne d'ailleurs que cette procédure a déjà été utilisée dans le Cantal pour la restauration de burons sur l'Aubrac. Reformulé, le projet passe donc devant la commission départementale des sites. Celle-ci doit répondre à deux questions : «La ferme présente-t-elle un caractère et une qualité patrimoniale qui justifient sa

préservation comme témoin architectural d'une civilisation agropastorale, et les travaux projetés permettent-ils de protéger et de mettre en valeur le patrimoine montagnard?» En novembre 2001, les membres répondent oui aux deux questions à une large majorité.

Car Fretma n'est pas une ferme en ruine comme il en existe des dizaines d'autres sur le causse. Le domaine puise ses racines au temps des seigneurs du Gévaudan, a été témoin de l'assassinat le 20 prairial an IV du protestant révolutionnaire Antoine Pellet par l'abbé Solier, et a sans doute servi d'expérience à l'installation d'une «ferme républicaine» où s'activaient 50 bras autour du four à pain, des bergeries et des granges. De ce passé prestigieux, qui alimente les livres d'histoire cévenole, les murs portent la trace : «Des voûtes en anse de panier et en ogive, quelques escaliers, des arcs en plein cintre, un puits intérieur, des nichoirs à pigeons» en font un témoin de «l'architecture de l'âme».

Seulement voilà, à Florac, au siège du parc national des Cévennes, on fait une tout autre interprétation de la loi. Au permis de construire délivré en mars dernier par le préfet, le parc a donc opposé un recours. Jean-Noël Lhéritier, son président, ne conteste ni la richesse de ce patrimoine, ni la qualité du projet, parfaitement respectueux de l'architecture initiale, mais, selon lui, l'autorisation de le restaurer créerait «un précédent dangereux». Il invoque les «pressions foncières et le risque extrêmement fort de spéculation immobilière», dont le parc a justement mis les habitants à l'abri jusqu'à maintenant. «Nous ne voulons devenir ni le Lubéron, ni maintenant l'Ardèche», résume Jean-Noël Lhéritier. A la DDE de Lozère, les chiffres confirment le risque. En 2001, 725 dossiers d'urbanisme ont été déposés sur les cantons situés en zone centrale du parc, contre 604 en 1999. «Le dossier n'est pas étayé par un objet véritable. Quelle sera la vocation de ces 560 m2 restaurés ?», ajoute Gérard Moulinas, le directeur du parc.

Politique tatillonne. Dans les couloirs du ministère de la Culture, à l'association Maisons paysannes de France, au Club cévenol, influente association locale, et chez les élus, on ne croit guère à ces arguments. Les uns et les autres dénoncent le parc comme «un Etat dans l'Etat, qui rêve d'un causse nu, sans habitants, avec juste des petites fleurs et des oiseaux». Tous ont des exemples de cette politique tatillonne. En 2000, Jean-Paul Pottier, président du conseil général de Lozère, a dû mettre dans la balance son mandat de président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du causse Méjean pour faire plier le parc sur un projet d'adduction d'eau qui menaçait la Gagea lutea, une fleur protégée typique du Massif central. «Le parc national des Cévennes est habité. Mais ils travaillent comme s'il ne l'était pas. Une commune comme la mienne vit aussi du tourisme. Nous avons 50 habitants l'hiver et 500 à 600 l'été. On ne peut pas tout refuser», s'insurge Alain Argilier, maire et conseiller général de Vébron, où s'étend le territoire de Fretma. «Le dynamisme en Cévennes est freiné par l'impossibilité d'obtenir un document d'urbanisme. Fretma est l'arbre qui cache la forêt», estime aussi Claude Faisse, conseiller général du canton de Barredes-Cévennes.

«Ici, l'homme n'est pas un prédateur. C'est même la première espèce à protéger. Longtemps par dogmatisme, ensuite par manque de courage et de moyens financiers pour entretenir son patrimoine, le parc n'a jamais rendu public l'inventaire du bâti réalisé lors de sa création. Depuis, celui-ci s'est dégradé, jusqu'à tomber en ruine, pour aboutir, comme dans le cas de Fretma, à une impasse», explique Daniel Travier, membre du Club cévenol et du conseil d'administration du parc. En attendant, «chaque hiver qui passe apporte son lot de dégradations», se désole Sylvie Coisne.

Excédé, le préfet de Lozère aimerait bien en finir. Le 25 juin, le directeur du parc et son président ont été convoqués dans son bureau. Pour n'aboutir à rien. Le prochain conseil d'administration du parc, ce mois-ci, devra essayer de faire mieux.

